

Lisieux, le 30 mars 2023

Le Proviseur

Aux
Parents d'élèves de la cité scolaire Marcel GAMBIER



Cité Scolaire
Marcel GAMBIER

Le Proviseur
M. Hervé LEBARQUE

Affaire suivie par :
Hervé LEBARQUE

Téléphone
02 31 48.24.60
Télécopie
02 31 48.24.61
Mél.
Ce.0140061r@ac-normandie.fr

3, rue du général Leclerc
14107 Lisieux cedex

Objet : Modalités de fonctionnement de la cité scolaire

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves,

Je souhaite par le présent courrier porter à votre connaissance quelques informations relatives au fonctionnement général de l'établissement.

- Communication au quotidien entre les familles et la vie scolaire.

Afin de fluidifier les échanges entre les familles et la vie scolaire, je vous invite dorénavant à utiliser exclusivement les modes de communication indiqués ci-dessous pour signaler les absences de votre enfant :

- Liaisons téléphoniques directes avec la vie scolaire

A compter du 27 mars prochain, 4 lignes **directes** distinctes vers la vie scolaire seront accessibles pour signaler les absences de votre enfant, vous évitant ainsi de transiter par le standard de l'établissement :

- 02.31.48.24.76 (collège)
- 06 80.14.81.56 (collège)
- 02.31.48.24.62 (lycée)
- 02 31.48.24.78 (collège et lycée)

En utilisant systématiquement l'un de ces 4 numéros mis à votre disposition, vous aurez la possibilité de joindre directement l'un des assistants d'éducation qui pourra réceptionner l'information concernant l'absence de votre enfant.

- Message par mail à destination de la vie scolaire

Parallèlement aux lignes directes téléphoniques, vous avez la possibilité de signaler l'absence de votre enfant par le biais d'un message adressé **exclusivement sur l'adresse mail suivante** :

- viescolaire.0140061r@ac-normandie.fr pour les lycéens
- vie-scolaire1.0141766u@ac-normandie.fr pour les collégiens

En tout état de cause les adresses de type ce.0140061r@ac-normandie.fr ou ce.0141766u@ac-normandie.fr ne doivent en aucun cas être utilisées pour signaler l'absence de votre enfant.

- Horaires de sortie des élèves

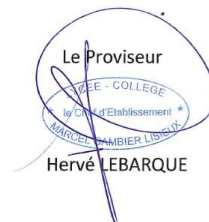
Afin de permettre un contrôle efficace des sorties de la cité scolaire et dans le souci de garantir la meilleure protection pour votre enfant, les sorties des élèves du collège et du lycée devront respecter les créneaux affichés à la loge et au bureau de la Vie scolaire.

- Mise en place d'un garage à vélos pour les élèves

A compter du lundi 27 mars, un garage à vélos est mis à disposition des élèves. Les modalités d'usage sont les suivantes :

- Le local est accessible de deux manières :
 - A l'ouverture de la Cité scolaire, de 7.30 à 8.30 (porte ouverte en libre accès)
 - En dehors de ces horaires, en se présentant au bureau de la Vie scolaire, un surveillant sera chargé d'ouvrir et de refermer le local à clé.
- Chaque vélo doit être rangé dans un rail et attaché avec un antivol.
- Tous les biens des élèves sont sous la responsabilité de l'utilisateur. L'établissement ne saurait être considéré comme responsable de la dégradation ou du vol du vélo.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Proviseur
Lycée - Collège
Cité Scolaire Marcel Gambier
Lisieux
Hervé LEBARQUE